

L'AFRIQUE SANS FRONTIÈRE...

CURIEUX titre pour un numéro qui traite de questions que l'on qualifie traditionnellement d'« internationales ». En effet, les théoriciens de ces questions ont fini par convenir que le seul critère satisfaisant pour distinguer les « relations internationales » des autres formes de relations sociales, est le fait qu'elles traversent une ligne appelée « frontière ».

Toutefois, lorsque l'on se penche sur les analyses de cette ligne, on s'aperçoit que l'important est moins dans le substantif que dans le qualificatif qui lui est accolé (ligne « théorique », « artificielle », « idéale », « juridique ») et qui vient rappeler que la frontière n'est pas une réalité en soi, mais un produit de l'imagination politique des hommes, et plus particulièrement du Prince.

C'est en effet lui qui dit les frontières, car il doit justifier non seulement les fondements de son pouvoir (sa légitimité), mais aussi le champ sur lequel s'étend légitimement son empire. Ce discours sur le champ de la domination n'est pas plus stable que celui sur les fondements ; à la définition la plus logique prenant pour critère le groupe social (famille, clan, lignage...) a succédé une définition centrée sur l'espace, le territoire. Car la définition socio-démographique devenait de plus en plus mythique au fur et à mesure que l'ancêtre-fondateur se perdait dans les aléas de la mémoire collective, et elle n'était plus opérationnelle dès lors que des prétentions hégémoniques animaient le chef politique ou que des migrations éparpillaient les groupes de référence et les enchevêtraient. Alors, ne pouvant s'appuyer sur un concept évanescent, le Prince en découvrit un autre, dont la stabilité spatiale et temporelle était assurée ou du moins ne pouvait varier qu'en fonction de son bon plaisir : le territoire. Ainsi naquit en Europe, au XIV^e siècle, la frontière, ligne-séparation définissant les limites du pouvoir du Prince, c'est-à-dire les limites de l'État. C'est ainsi

qu'aujourd'hui, enseignant l'État, il nous faut commencer par dire que celui-ci se définit par une population (dont le seul critère précis est l'attribution de la nationalité, acte juridique) et un territoire, fixé par des frontières.

L'Afrique contemporaine est, comme le reste du monde, constituée par des États répondant formellement à toutes les exigences du droit international. Donc les frontières existent, bien sûr. Mais où sont-elles ? Elles sont sur les cartes ; cartes d'état-major ou cartes touristiques dont il faudrait étudier la diffusion parmi les masses et la perception par les populations qu'elles prétendent enfermer ; elles sont sur le bord de certaines routes ou dans les aéroports, où cela s'écrit « douane » (ou customs, alfândega...) plutôt que « frontière », même si celle-ci a sa police, et cela se matérialise par un bâtiment, un guichet et quelque uniforme que connaissent bien, pour les éviter avec soin, commerçants ou pasteurs ; elles sont aussi dans les traités et les « commissions d'abornement des frontières » travaillant sur des cartes approximatives ; ainsi est-on revenu au point de départ, des feuilles de papier coloriées plus ou moins artistiquement. Sur le terrain, on sait que la frontière est là lorsque quelque troupe va un peu plus loin que d'habitude, soit parce qu'il n'y a pas de bornes partout, soit parce qu'au fond, on peut toujours dire que la limite est intangible, à condition de préciser que cela ne s'applique qu'à la seule bonne frontière, puisque par définition la mauvaise ne peut être prise en considération. Après tout ce que l'on a dit, avant l'indépendance, du partage colonial et des frontières des empires, on a en réserve des arguments solides pour dénoncer les frontières-héritées-de-la-colonisation dont la sanctification par la charte de l'OUA illustre, bien au-delà de son objet immédiat (reconnaissance mutuelle du domaine respectif de chaque Prince en place), l'acceptation de tout l'héritage de l'État, des idéologies, venus du Nord sans bénéfice d'inventaire.

Puisque l'État africain existe, la frontière existe donc. L'un ne va pas sans l'autre ; mais s'il est établi que l'un est encore en devenir (à moins qu'il ne soit déjà en déclin ?), l'autre, la ligne intangible, la barrière absolue, doit être aussi dans une situation incertaine. Il faut alors se souvenir qu'il n'y a plus que le Prince pour s'accrocher à la sainteté des frontières ; même les très positifs juristes occidentaux s'interrogent et réhabilitent confins ou marches, même là où la tradition étatique est la plus ancienne (1), même s'il faut bien convenir que cela rend moins simple la solution des problèmes du pouvoir étatique.

(1) Cf. Société française pour le droit international, *La frontière*, Paris, Pédone, 1980 (Colloque de Poitiers).

Il n'y a plus que des politiciens pour oser parler parfois de frontières « naturelles ». Le discours belliciste qui a servi à socialiser des générations de citoyens-sujets européens s'appuyait souvent sur ce mythe qui n'a pas encore trop contaminé l'Afrique. Seuls les naïfs ou les crédules ne voient pas que cette frontière « naturelle » se trouve toujours chez un voisin que l'on espère asservir, annexer, anéantir ou amputer ; c'est une construction imaginaire dont la seule fonction est de légitimer quelque nationalisme expansionniste et/ou de détourner l'attention des populations de leurs difficultés présentes d'existence. Il y a toujours des Pyrénées, heureusement, mais traitons-les pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un espace où s'était organisée une société montagnarde à cheval sur la ligne de crête, dont la cohésion a été perturbée et presque brisée par les pressions des pouvoirs politiques d'Ile de France et de Castille ; ceux-ci érigeront alors sur les cimes la barrière juridique que la société montagnarde subvertira en toute innocence jusqu'à ce que, de nos jours, ces mêmes pouvoirs politiques percent des routes et des tunnels et se demandent comment faire pour faciliter les échanges que leurs prédécesseurs avaient essayé de supprimer du temps de la construction de l'État absolu, de l'État souverain. Il y a ainsi bien des Pyrénées à travers le continent africain dont l'histoire nous prouve abondamment que, pas plus que les montagnes, les fleuves, les forêts ou les déserts ne sont des barrières. C'est cette réalité historique que, en particulier, nous rappelle J.-O. Igué.

Cette fluidité, cette perméabilité naturelle fait problème à l'État africain. On doit certes savoir que les relations internationales en Afrique, c'est l'incessant rituel aéroporuaire où les congratulations d'usage annoncent les communiqués communs souvent de complaisance, c'est la ronde des chefs d'État et de gouvernement qui, à deux, huit, quinze ou quarante, dansent l'unité pour mieux l'exorciser, c'est l'éternel pèlerinage de quelque secrétaire général solitaire s'efforçant de croire ou de faire croire qu'une mission d'intérêt régional ou continental lui a été confiée. Tout cela est soigneusement observé, inventorié, analysé, commenté avec souvent pour conclusion que l'impact de cet activisme sur le destin des sociétés paraît bien faible.

Pendant ce temps, sous l'écorce craquelée du continent aux cinquante États, la fourmilière humaine s'active et, dans le grand remue-ménage provoqué par le coup de pied de la colonisation, s'organise à sa façon pour survivre, chacun selon ses moyens et son talent ; elle crée ou recrée ses propres circuits, ses propres réseaux, ses propres espaces en se souciant plus de la sève que de l'écorce. Bien sûr, les frontières colonialistes sont toujours là, « naturalisées », mais leur origine historique fait qu'elles sont « ailleurs » (l'écorce) et leur représentation symbolique révèle leur

vraie nature : des pointillés. Face à l'incapacité de l'État à répondre à la demande sociale, face à sa vaine prétention à tout contrôler, à tout réglementer, les individus découvrent tout le parti qu'ils peuvent tirer de cette faiblesse, et notamment les possibilités nouvelles qu'offre la subversion de la ligne imaginaire, de la frontière. Comme dans tous les cas où la mécanique bureaucratique est en difficulté, les circuits informels s'organisent, soit pour pallier ses carences et permettre la survie de chacun, comme le montrent J.-O. Igué et G. Prunier, soit pour en tirer un sur-profit comme le font les trafiquants d'émeraude qui désespèrent Ndola. Le petit peuple démuni comme les spéculateurs sans scrupules se retrouvent pour jouer et se jouer des frontières officielles (2).

La subversion des frontières n'est pas le seul fait de ceux qui vivent sous l'écorce et essaient de satisfaire leurs besoins matériels. Elle est aussi le fait des idées, des valeurs, des croyances, par nature rebelles à tout enfermement. Des circuits d'échanges se sont formés au fil des siècles, qu'aucun oukase ne peut abolir instantanément, surtout lorsque le pouvoir n'exerce qu'un contrôle social imparfait. Ce qui apparaît, de manière peut-être hâtive, comme une renaissance de l'islam en Afrique noire est une illustration de l'importance de ces continuités culturelles dont les structures s'imposent aux hommes politiques quelle que soit l'idéologie officielle qu'ils s'efforcent de propager. Le réseau islamique étudié par C. Coulon est remarquable par son adaptabilité aux vicissitudes du pouvoir séculier.

Ce réseau est aussi une illustration précise d'un processus plus global de pénétration de l'Afrique que certains intellectuels avaient bien vu à l'époque de l'action nationaliste : l'aliénation culturelle. Mais l'avènement de l'État post-colonial, s'efforçant de reproduire dans tous ses aspects le modèle européen, bien loin de retenir leurs leçons, leur réservait le sort de toute pensée contestataire : répression ou occultation. Ainsi, le discours du pouvoir en matière de relations internationales, et notamment la dénonciation de la dépendance érigée en incantation rituelle, démasque l'aliénation persistante du locuteur ; il est moins le résultat d'une réflexion approfondie sur la situation des formations sociales africaines actuelles que le simple rabâchage pseudo-scientifique de modèles idéaux construits dans un tout autre contexte et qui sont désormais récupérés par les acteurs politiques africains. La « mission sacrée de civilisation » derrière laquelle s'abritait la colonisation européenne se poursuit, comme si l'on avait oublié que la

(2) Voir aussi, dans un contexte plus dramatique, P. Doornbos, « La révolution dérapée. La violence dans l'Est du Tchad

(1978-1981) », *Politique africaine* II (7), sept. 1982, pp. 5-13.

dépendance est aussi culturelle. Les réseaux socio-culturels que la colonisation a amenés du Nord s'imposent encore, consciemment ou non, à bon nombre d'acteurs des relations internationales, qu'ils soient africains ou non. L'inventaire que nous esquissons dans notre article évoque des réalités moins spectaculaires que le pillage chiffré du Tiers monde ou le recensement des kalashnikov, mais qui sont peut-être plus prégnantes ; peu visibles, inconscientes, indolores, elles sont moins susceptibles de provoquer une réflexion critique, une remise en question de ce qui est une aliénation. A travers les différentes contributions à ce numéro de Politique africaine, on trouve ainsi différentes raisons de s'interroger sur les capacités de l'État africain à entreprendre une épreuve de force contre une transnationalité multiforme qui le défie et lui glisse entre les doigts (3).

Toutes ces remarques ne prétendent pas théoriser. Il nous semble que bien au contraire, nous nous sommes approchés de la réalité des relations internationales de l'Afrique (4). S'agissant de parler de relations interafricaines, nous aurions pu nous pencher avec un regard aussi neuf que possible sur l'avenir de l'unité africaine après les rendez-vous manqués de Tripoli. C'est ce que nous avons fait, car les diverses études nous montrent que l'unité africaine, ou du moins les continuités transafricaines, existent, mais aussi qu'au-delà des manœuvres conjoncturelles de tel ou tel « Grand », l'emprise du Nord se situe dans les attitudes, les comportements et les conceptions politiques. L'indépendance est encore à prendre alors que l'unité est là, elle vit ; la libre circulation des biens, des personnes, des idées, c'est une réalité. Seulement cette réalité est en marge de l'État. Cette unité qui existe est donc sacrilège et ceux qui trônent sur l'État légal-rationnel (comme ceux qui veulent les remplacer) s'appliquent donc à la détruire pour faire une unité qu'ils contrôleront, qui sera à leur mesure, c'est-à-dire qui ne sera pas.

François Constantin

(3) Car il est à peu près certain que les milliers d'expulsés du Nigeria se retrouveront dans quelques semaines, eux ou leurs semblables, à l'intérieur des frontières du géant africain.

(4) On trouvera d'autres éléments d'analyse dans « Frontières : problèmes de frontières dans le Tiers monde », *Pluriel* 30, 1982.